

ALBIOMA

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1 242 519,01 €
SIÈGE SOCIAL : TOUR OPUS 12, 77 ESPLANADE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
92081 PARIS LA DÉFENSE
775 667 538 RCS NANTERRE

Offre publique d'achat de KKR : précisions concernant la procédure d'apport des titres à l'offre publique pour tout actionnaire détenteur d'actions inscrites au nominatif pur

Vous trouverez ci-dessous un rappel de la marche à suivre pour apporter vos titres à l'Offre dans le cas où vos actions sont inscrites au nominatif pur chez BNP Paribas Securities Services.

Seules les actions inscrites « au porteur » ou « au nominatif administré » peuvent être apportées à l'offre.

Les actions inscrites au nominatif pur chez BNP Paribas Securities Services doivent être converties pour pouvoir être apportées à l'offre publique.

Le changement de statut implique le transfert des actions auprès d'un nouvel intermédiaire financier, qui se chargera de transmettre les instructions d'apport à l'offre.

Attention : les actions inscrites au nominatif administré ne sont pas concernées.

Comme elles sont inscrites en compte auprès d'un intermédiaire financier de la place, ces actions font l'objet d'une inscription miroir auprès de BNP Paribas Securities Services. Tout comme les actions au porteur, elles pourront être apportées à l'offre publique en transmettant les instructions d'apport à l'intermédiaire financier teneur de compte.

Comment assurer la conversion de mes actions au nominatif administré ou au porteur si je suis détenteur d'actions au nominatif pur ?

Les actions concernées doivent être transférées des livres de BNP Paribas Securities Services vers les livres d'un nouvel intermédiaire financier, sur un compte titres ordinaire.

- Si vous êtes titulaire d'un compte titres ordinaire auprès d'une banque de la place

Vous pouvez être d'ores et déjà titulaire d'un compte titres ordinaires auprès d'une banque de la place en France. Ce peut être le cas, par exemple :

- dans le cadre de votre épargne personnelle, auprès d'un établissement bancaire en France (Boursorama, Banque Populaire, Crédit Agricole...)
- dans le cadre des dispositifs d'intéressement destinés aux salariés (plans d'actions de performance déjà convertis en actions, BSAAR) auprès de la Banque Transatlantique.

Attention : un plan d'épargne en actions (PEA) ou une assurance-vie ne sont pas considérés comme des comptes titres ordinaires et ne vous permettront pas d'effectuer la conversion de vos actions au nominatif administré ou au porteur.

1. Récupérez dès que possible l'IBAN du compte titres ordinaire à créditer

L'IBAN figure sur les relevés d'identité bancaire. Vous pouvez également le demander à votre interlocuteur habituel auprès de la banque concernée.

***Attention** : certains salariés actionnaires disposent, auprès de Banque Transatlantique, de deux comptes titres ordinaires. L'un accueille les actions de performance, et l'autre accueille les BSAAR et les éventuelles actions « ordinaires ». Utilisez de préférence le compte titres ordinaire dédié aux BSAAR et aux actions ordinaires pour effectuer le transfert. Si vous n'en disposez pas, utilisez le compte titres ordinaire dédié aux actions de performance.*

2. Donnez l'instruction de convertir vos actions

L'instruction de conversion prend la forme d'un formulaire de conversion qui devra être renvoyé à BNP Paribas Securities.

La conversion peut être réalisée au porteur ou au nominatif administré (voir rubrique dédiée sur le site web) sans conséquence sur votre capacité à apporter à l'offre publique.

- Si vous êtes titulaire d'un compte titres ordinaires auprès d'une banque étrangère

Si vous disposez d'un compte titres ordinaire ouvert auprès d'une banque étrangère, nous vous invitons à prendre contact avec BNP Paribas Securities Services (+33 1 57 43 02 30) afin de déterminer si cette banque dispose d'un correspondant français, qui soit adhérent aux opérations d'Euroclear France.

- Si vous n'avez pas de compte titres ordinaire auprès d'une banque française de la place

Les dispositions qui suivent sont applicables dans l'hypothèse où vous ne disposez d'aucun compte titres ordinaire auprès d'une banque de la place en France, ou si vous disposez d'un compte titres ordinaire ouvert auprès d'une banque étrangère ne disposant pas d'un correspondant français adhérent aux opérations d'Euroclear France.

1. Ouvrez un compte titres ordinaire

Pour convertir vos actions au nominatif administré ou au porteur, vous devez ouvrir un compte titres ordinaire auprès d'une banque de la place en France (ou, le cas échéant, auprès d'une banque étrangère disposant d'un correspondant français adhérent aux opérations d'Euroclear France).

L'ouverture d'un compte titres ordinaire est une procédure simple qui ne requiert généralement que la signature d'une convention d'ouverture de compte. Le compte titres ordinaire est associé à un compte espèces, qui peut être votre compte courant habituel si vous vous adressez à votre banque de détail.

2. Récupérez dès que possible l'IBAN du compte titres ordinaire à créditer

L'IBAN figure sur les relevés d'identité bancaire. Vous pouvez également le demander à votre interlocuteur habituel auprès de la banque concernée.

***Attention** : certains salariés actionnaires disposent, auprès de Banque Transatlantique, de deux comptes titres ordinaires. L'un accueille les actions de performance, et l'autre accueille les BSAAR et les éventuelles actions « ordinaires ». Utilisez de préférence le compte titres ordinaire dédié aux BSAAR et aux actions ordinaires pour effectuer le transfert. Si vous n'en disposez pas, utilisez le compte titres ordinaire dédié aux actions de performance.*

3. Donnez l'instruction de convertir vos actions

L'instruction de conversion prend la forme d'un formulaire de conversion qui devra être renvoyé à BNP Paribas Securities.

La conversion peut être réalisée au porteur (lien vers le document) ou au nominatif administré (lien vers le document) sans conséquence sur votre capacité à apporter à l'offre publique.

Nous vous conseillons de préparer un formulaire spécifique pour :

- chaque plan d'actions de performance ;
- chaque code ISIN d'actions « ordinaires » (hors actions issues de plans d'actions de performance) : il vous faudra donc au préalable « regrouper » vos actions « ordinaires » par code ISIN.

Les formulaires de demande de transfert au porteur ou au nominatif administré peuvent être téléchargés sur PlanetShares et sur le site Internet d'Albioma.

Chaque formulaire requiert l'indication d'informations générales, et un certain nombre d'informations spécifiques sur lesquelles nous attirons votre attention :

- **votre numéro d'actionnaire**, figurant sur l'ensemble des communications adressées par BNP Paribas Securities Services ou sur PlanetShares ;
- **le numéro d'adhérent Euroclear France de l'établissement financier destinataire du transfert**, que vous devrez récupérer en contactant directement l'établissement ; si l'établissement destinataire est la Banque Transatlantique, le numéro d'adhérent Euroclear France est 281.

Comment compléter l'instruction de conversion ?

- Cas des actions issues de plans d'attribution gratuite d'actions de performance

Pour les actions issues de plans d'actions de performance, préparez un formulaire par plan, même si les deux lignes d'actions correspondantes portent le même code ISIN.

Joignez à ce formulaire :

- le relevé d'identité bancaire du compte titres destinataire ;
- un exemplaire d'une **lettre d'engagement dans le cadre de transfert d'actions issues de plans d'attribution gratuite d'actions**, que vous pourrez télécharger sur le site Internet d'Albioma (lien vers le document): il vous appartient de la compléter pour chaque plan, en y mentionnant :
 - votre référence actionnaire (il s'agit de votre numéro d'actionnaire précédé du chiffre 2305 déjà indiqué sur le modèle téléchargeable, voir ci-dessus) ;
 - le nombre d'actions concernées ;
 - la date d'attribution du plan (il s'agit de la date du Conseil d'Administration ayant procédé à l'attribution des droits à actions de performance, figurant sur les lettres d'attribution qui vous ont été remises par Albioma).

- Cas des actions « ordinaires »

Pour les actions « ordinaires », préparez un formulaire par code ISIN concerné. Joignez à ce formulaire le relevé d'identité bancaire du compte titres destinataire.

Les formulaires doivent être retournés, accompagnés de leurs annexes :

- **soit par voie postale, à :**

BNP Paribas Securities Services
Corporate Trust Services
Mouvements
Les Grands Moulins de Pantin
9 rue du Débarcadère
93761 Pantin Cedex

- **soit par fax au +33 1 40 14 93 90.**

Une fois la demande reçue, la conversion au porteur ou au nominatif administré est en principe rapide. Afin d'assurer un traitement rapide de part et d'autre, nous vous recommandons d'adresser sans délai à l'établissement financier destinataire :

- une copie de vos instructions de conversion adressées à BNP Paribas Securities Services ;
- une copie de vos avis d'acquisition définitive pour chacun des plans d'actions de performance concernés par un transfert (ces documents vous ont été adressés par BNP Paribas Securities Services).

Demandez à l'établissement financier destinataire de vous confirmer la bonne réception des titres : c'est à cette seule condition que vous pourrez apporter celles-ci à l'offre publique.

Comment apporter les actions à l'offre, après les avoir converties au porteur ou au nominatif administré ?

Une fois les actions transférées auprès de votre nouvel intermédiaire financier, c'est à lui qu'il conviendra d'adresser les instructions d'apport de ces actions à l'offre publique.

***Attention** : Si vous avez déjà transmis des instructions d'apport à l'offre sur le compte titres ordinaire destinataire des transferts, il vous faudra transmettre des instructions complémentaires pour permettre l'apport à l'offre publique des actions nouvellement transférées.*

Quels sont les codes ISIN des actions concernées ?

Les actions concernées par les présentes instructions sont les suivantes :

- actions « ordinaires » (code ISIN FR0000060402) ;
- actions relevant, immédiatement ou à terme, du régime de la prime de fidélité :
 - actions « prime de fidélité » (code ISIN FR0012332864) ;
 - actions « prime de fidélité 2023 » (code ISIN FR0014000R68) ;
 - actions « prime de fidélité 2024 » (code ISIN FR00140071P0).

***Attention** : Parmi ces actions, certaines d'entre elles peuvent avoir été livrées dans le cadre d'un plan d'attribution gratuite d'actions de performance. Elles peuvent revêtir indistinctement l'un des codes ISIN ci-dessus, mais sont en outre identifiables spécifiquement dans les relevés de situation établis par BNP Paribas Securities Services (ou sur PlanetShares).*

Pour connaître le détail de vos positions, référez-vous aux relevés qui vous sont adressés par courrier par BNP Paribas Securities Services, ou, de préférence, connectez-vous au site PlanetShares avec vos codes et identifiants habituels (**www.planetshares.bnpparibas.com**).

Il vous faudra procéder de la façon suivante pour « classer » vos actions :

1. identifiez les actions issues de plans d'actions de performance, **plan par plan**, en notant à chaque fois le code ISIN concerné ;

2. puis classez le solde de vos actions (non issues de plans d'actions de performance) par code ISIN.

Pour toute question...

Contactez les équipes de BNP Paribas Securities Services par téléphone au +33 1 57 43 02 30.